

2023-03-29

DÉPARTEMENT DU TARN



**MAIRIE DE FRÉJAIROLLES**

4 Bis Route d'Albi Bât. B  
81990 FRÉJAIROLLES

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE**

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée,  
Madame Anaïs GALONNIER

Profession: Présidente de l'APE de Fréjairolles  
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie à :

Du samedi 22 juin 2024 à 13 heures 00  
Au samedi 22 juin 2024 à 23h00.

Pour le motif : Kermesse

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27/03/2024

Signature

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu  
Vu la demande de Mme. Anaïs GALONNIER,  
Vu la demande ci-dessus,  
**ARRÊTE**

Article unique — Madame Anaïs GALONNIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du samedi 22 juin 2024 13 heures au samedi 22 juin 2024 23 heures.

Pour le motif KERMESSE à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 27/03/2024

Le Maire

Jérôme CASIMIR

